

EXTRAIT DE DELIBERATION
Communauté de Communes VAL DE GATINE
79220 CHAMPDENIERS

délibération :
D_2022_7_17

Nombre de délégués en
exercice : 46

Présents : 37

Votants : 39

**Objet : Rapport de la
CLECT - Transfert de
charges et attribution de
compensation définitive
2022**

L' an deux mille vingt deux, le mardi 20 septembre à 20 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion du smited à Champdeniers, ZAE de Montplaisir 79220 CHAMPDENIERS, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Date de convocation du : 13 Septembre 2022

Titulaires : Madame BAILLY Christiane, Monsieur LEGERON Vincent, Madame CHAUSSERAY Francine, Monsieur DOUTEAU Patrice, Monsieur FRADIN Jacques, Monsieur GUILBOT Gilles, Monsieur JEANNOT Philippe, Madame JUNIN Catherine, Madame MICOU Corine, Monsieur MOREAU Loïc, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur ONILLON Denis, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame TAVERNEAU Danielle, Monsieur ATTOU Yves, Monsieur DELIGNÉ Thierry, Madame BECHY Sandrine, Monsieur BIRE Ludovic, Monsieur DEBORDES Gwénaél, Monsieur DUMOULIN Guillaume, Madame GOURMELON Catherine, Madame GUITTON Sylvie, Madame HAYE Nadia, Monsieur MEEN Dominique, Monsieur POUSSARD Yves, Madame SAUZE Magalie, Monsieur SISSOKO Ousmane, Madame TEXIER Valérie, Madame TRANCHET Myriam, Madame MARSULT Annie, Madame BERNARDEAU Lydie, Monsieur DEDOYARD Philippe, Monsieur PETORIN Patrick, Monsieur CAILLET Patrick, Madame BIEN Michèle, Monsieur SIRAUD Pierre, Monsieur MOREAU Lionel

Pouvoirs :

Monsieur BARATON Yvon a donné pouvoir à Madame TAVERNEAU Danielle
Madame RONDARD Audrey a donné pouvoir à Monsieur MOREAU Loïc

Absent(s) : Madame EVRARD Elisabeth, Monsieur FAVREAU Jacky, Monsieur LEMAITRE Thierry, Monsieur LIBNER Jérôme, Madame GIRARD Marie-Sandrine

Excusé(s) : Monsieur BARANGER Johann, Monsieur BARATON Yvon, Monsieur FRERE Fabrice, Madame RONDARD Audrey

Secrétaire de Séance : Madame Christiane BAILLY

VU les statuts et notamment la contribution à la gestion du service des transports scolaires en qualité d'organisateur secondaire

VU le code général des Impôts article 1609 nonies C -1° bis du V

VU la délibération en date du 22 février 2022 relative à l'attribution de compensation provisoire 2022

CONSIDERANT que les communes de la Chapelle-Bâton et St Christophe sur Roc ont mis en place un trajet en bus comprenant des enfants de maternelle nécessitant un accompagnateur de bus

CONSIDERANT que les attributions de compensation peuvent être révisées à la hausse ou à la baisse en cas d'accord entre l'Epci et les communes membres intéressées par délibération concordante prise à la majorité des deux tiers du conseil communautaire et à la majorité simple par chaque commune concernée

Vu le rapport de la clect en date du 20 septembre 2020

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité DECIDE

- De se conformer aux propositions de la Clect

- De fixer les attributions de compensation définitives pour l'année 2022 de la commune de La Chapelle-Bâton et St Christophe sur Roc après délibération concordante à savoir :

	AC provisoire 2022	Transfert de charges Accompagnateur de bus	AC définitive 2022
ST CHRISTOPHE S/R	11 854.17	-1 831	10 023.17
LA CHAPELLE BATON	-5 655.26	-1 264	- 6 919.26

- D'arrêter le tableau des attributions de compensation définitives 2022 ci-dessous :

COMMUNES MEMBRES	AC DEFINITIVE 2022
ARDIN	104 640,41
BEAULIEU SOUR PARHTENAY	-68 877,40
BECELEUF	44 711,63
BEUGNON-THIREUIL	148 463,76
CHAMPDENIERS	120 474,70
CLAVE	-19 520,93
COULONGES SUR L'AUTIZE	291 939,58
COURS	-8 563,40
FAYE SUR ARDIN	63 345,50
FENIOUX	103 837,46
LA BOISSIERE EN GATINE	-9 798,94
LA CHAPELLE BATON	-6 919,26
LE BUSSEAU	85 495,50
LES GROSEILLERS	-4 429,83
MAZIERES EN GATINE	20 567,92
PAMPLIE	13 799,65
PUY HARDY	2 150,63
SAINT LAURS	39 802,00
SAINT MAIXENT DE BEUGNE	24 241,13
SAINT PARDOUX-SOUTIERS	-101 718,57
SAINT POMPAIN	125 133,56
SAINTE OUENNE	6 553,83
SCILLE	22 586,35
ST CHRISTOPHE S/ROC	10 023,17
ST GEORGES DE NOISNE	-45 792,45
ST LIN	38 581,87
ST MARC LA LANDE	-27 949,04
SURIN	-7 662,30
VERRUYES	-66 395,64
VOUHE	-6 083,16
XAINTRAY	7 788,93
Total	900 426,66

Pour : 39 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 20/09/2022, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.
Le Président
Jean-Pierre RIMBEAU



